



STIMULER L'INNOVATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Stimuler l'innovation dans la passation des marchés publics de manière à permettre aux entreprises de proposer ou de développer des solutions adaptées dans le futur est un enjeu majeur de la commande publique et de la performance achat.

Depuis la réforme de 2016, puis de l'entrée en application du nouveau Code de la Commande Publique (CCP) le 1^{er} avril 2019, tous les acteurs de l'achat ont à disposition des leviers réglementaires leur permettant de favoriser l'innovation dans leurs marchés publics.

Malheureusement encore très peu connus, la mise en œuvre et le choix de ces outils nécessitent de faire évoluer son regard sur l'achat public en acceptant de sortir de sa "zone de confort" bien avant même de commencer à intégrer l'innovation au sein de ses marchés de fournitures, de services ou de travaux.

Ce module de formation vous permettra de découvrir et/ou de mieux appréhender l'utilité des différents leviers réglementaires et les principes d'application que nous offrons la commande publique pour intégrer l'innovation dans vos marchés avec la nécessité de faire évoluer les pratiques.



Formation à distance (3h)

Animée par Fabien ODINOT

Conseiller expert en marchés et achats publics
Département de la Gironde



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Tous les acteurs de l'acte d'achat

PRÉREQUIS

Connaissance de base de la réglementation
de la commande publique



OBJECTIFS

- Être sensibilisé sur différents leviers réglementaires du CCP favorisant l'innovation, afin de pousser les entreprises à innover dans leur réponse aux marchés
- Connaître les conditions d'application du dispositif (décret 2018-1225) permettant de contracter un achat dit "innovant" de moins de 100 000 euros HT par le biais d'un marché négocié sans mise en concurrence



PRIX NET : 390 €

TOUR DE TABLE QUESTION D'INTRODUCTION

- Comment définiriez-vous un achat innovant ?

L'INTÉGRATION DE L'INNOVATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

- Définition de l'innovation au sens de l'article L2172-3 du CCP
- L'innovation peut être divisée en 4 catégories
- Les avantages pour les entreprises, les autorités publiques et les citoyens

LES PRINCIPAUX LEVIERS RÉGLEMENTAIRES FAVORISANT L'INNOVATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

- Les principaux outils permettant la détection de l'innovation
- Définitions, choix et explications des principaux leviers permettant l'intégration de l'innovation dans les marchés

LES CONDITIONS DE RECOURS AU DÉCRET 2018-1225

du 24 décembre 2018 pour les achats innovants inférieur à 100 000 euros HT et son guide d'application

- Rappel des conditions et justifications nécessaires à l'application du présent décret
- Qualifier un achat "innovant" par le biais de faisceau d'indices concordants via le guide pratique des achats publics innovants du Ministère de l'Économie et des Finances
- Travailler en équipe projet et maîtriser les risques juridiques
- Faire valider son projet innovant par une commission ad-hoc
- Prendre en compte les spécificités de son besoin, se poser les bonnes questions



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exemples concrets
- Échanges

HOT LINE

Au cours de l'année
qui suit votre formation,
vous bénéficierez d'une
assistance-conseil assurée
par votre formateur, auquel
vous pourrez vous adresser
par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation

Date(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **390 €**

Les frais de participation comprennent : la formation et le dossier regroupant les supports de travail. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Condition de réalisation des formations

Nos formations à distance se déroulent en synchrone via une plateforme sécurisée avec un lien personnel attribué à chaque participant.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - **Site web** : www.cfc.fr

